

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02500

Numéro SIREN : 922 594 338

Nom ou dénomination : MAHANA

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014537

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 7			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 700 000		1 700 000		1 700 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 700 000		1 700 000		1 700 000	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 700		1 700		1 700	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 957		4 957		4 957	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	6 657		6 657		6 657	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 706 657		1 706 657		1 706 657	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023 7	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 700 000)	1 700 000		1 700 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-8 736		-8 736	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 691 264		1 691 264	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	12 152		12 152	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 240		3 240	
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	15 392		15 392	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 706 657		1 706 657	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

15 392

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 7			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 543		8 543	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			8 543		8 543	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-8 543		-8 543	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 7	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	192		192	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	192		192	
2. Résultat financier (V-VI)	-192		-192	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-8 736		-8 736	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3		3	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3		3	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3		3	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3		3	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3		3	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 739		8 739	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-8 736		-8 736	

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 22/12/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 706 656.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -8 735.64 Euros.

L'exercice a une durée de 7 mois, couvrant la période du 22/12/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 22/12/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 700 003
TOTAL			1 700 003
TOTAL GENERAL			1 700 003

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		3	1 700 000	1 700 000
TOTAL		3	1 700 000	1 700 000
TOTAL GENERAL		3	1 700 000	1 700 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 700	1 700	
TOTAL	1 700	1 700	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 240	3 240		
Groupe et associés	12 152	12 152		
TOTAL	15 392	15 392		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000		170 000		170 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 240
Total	3 240

ANNEXE

Exercice du 22/12/2022 au 30/06/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- L.K.N MEDICAL SARL	1 075 582	100.00	172 651
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

MAHANA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.700.000 €

33, rue du Faubourg de la Madeleine

MONTBRISON (Loire)

922 594 338 RCS SAINT ETIENNE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'LA GERANCE'.

MAHANA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.700.000 €

33, rue du Faubourg de la Madeleine

MONTBRISON (Loire)

922 594 338 RCS SAINT ETIENNE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LA GERANCE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions de la gérance, décide d'imputer la perte de l'exercice qui s'élève à 8.735,64 €, sur le compte « report à nouveau ».

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie de parts sociales, qu'il n'a rien été distribué aux parts sociales, la société clôturant son premier exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2023.

LA GERANCE

MAHANA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.700.000 €

33, rue du Faubourg de la Madeleine

MONTBRISON (Loire)

922 594 338 RCS SAINT ETIENNE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LA GERANCE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus à sa gestion.

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 octobre 2023.

LA GERANCE